

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a édicté les ordonnances suivantes :

OCA26 044 à OCA26 048 – Résolution CA26 09 0197 / Dossier 1260306018

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

- Règlement sur le bruit (RCA22 09010, chapitre IV, a. 44);*
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3 et 8);*
- Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, a. 20, paragr. 3°)*
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521);*
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°)*

OCA26 049 à OCA26 054 – Résolution CA26 09 0198 / Dossier 1260306020

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour la période du 7 juillet au 13 septembre 2026 :

- Règlement sur le bruit (RCA22 09010, chapitre IV, a. 44);*
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3 et 8);*
- Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, a. 20, paragr. 3°)*
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521);*
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°)*

OCA26 055 – Résolution CA26 09 0199 / Dossier 1268153002

Ordonnance établissant la circulation à sens unique sur les rues Taché, du Fort-Lorette et des Jésuites, entre les boulevards Henri-Bourassa Est et Gouin Est :

- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 3°)*

OCA26 056 – Résolution CA26 09 0200 / Dossier 1268153003

Ordonnance relative aux manœuvres obligatoires et à la direction des voies sur le boulevard Henri-Bourassa Ouest :

- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 3°)*

OCA26 057 – Résolution CA26 09 0201 / Dossier 1268153004

Ordonnance relative aux voies de circulation réservées aux autobus sur le boulevard Henri-Bourassa Ouest :

- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 1°)*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Les ordonnances OCA26 055 à OCA26 057 peuvent également être consultées sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux.

FAIT à Montréal, le 10 juillet 2026.

Le secrétaire d'arrondissement
Chantal Châteauevert